

DECISION DU MAIRE N° 14 / 2023

OBJET : Boulangerie d'Exmes – Travaux de rénovation du logement.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'afin de permettre la remise en location de la boulangerie d'Exmes, des travaux de rénovation du logement de celle-ci sont absolument nécessaires (classement en G)

Considérant que malgré la consultation effectuée auprès de nombreux artisans locaux, seuls sept entreprises ont répondu et se sont engagés à respecter les délais (ouverture septembre 2023),

Vu l'avis émis par la commission commerces lors de la réunion du 17 avril 2023,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les travaux de remplacement de chauffage électrique (mise en place de radiateur Atlantic Accessio chaleur douce) à COUSIN électricité – 5 Rue du Mont Fleuri – Urou et Crennes – 61200 GOUFFERN EN AUGÉ conformément au devis n° DE0000534 d'un montant de 3 069 € HT.

d'attribuer les travaux de plomberie (salle de bains, cuisine et WC) à GASLAIN Jean-Charles 25 Rue du Faubourg – Exmes – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ conformément au devis n° 230101 d'un montant de 3 005,19 € HT.

d'attribuer les travaux de mise aux normes électriques de l'ensemble du logement à COUSIN électricité – 5 Rue du Mont Fleuri – Urou et Crennes – 61200 GOUFFERN EN AUGÉ conformément au devis n° DE0000506 d'un montant de 8 684 € HT.

d'attribuer les travaux de rénovation de la toiture du logement à SARL TISSERANT Couverture – La Mare aux Fiches – Exmes – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ conformément au devis n° DE0000551 d'un montant de 6 636 € HT.

d'attribuer les travaux de reprise de placoplâtre et de mise en place d'isolation Menuiserie LANGEARD Nicolas – 17 Rue Paul Buquet – Chambois – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ conformément au devis n° I-23-02-6 d'un montant de 13 640 € HT.

d'attribuer les travaux de peintures et sols souples à GAGNEUX Christian – 5, Chemin de Cayenne – Urou et Crennes – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ conformément au devis n° D23ape02389 d'un montant de 12 614,36 € HT.

Soit un total de 47 648,55 € HT

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 26 avril 2023
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



ID : 061-200066256-20230426-2023_14-AU